

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE ORDINAIRE**

**6 MAI 2024  
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 mai 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35 rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Mme Éléa Claveau, *directrice des Services juridiques et greffière adjointe*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'information quant aux balises de la résolution cadre concernant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (Projet de loi 31).

*Fin de la première période de questions.*

**DÉPÔTS**

**Dépôt – Mouvement de personnel**

La greffière adjointe prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2024-05 préparé par le Service des ressources humaines en date du 1<sup>er</sup> mai 2024.

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2024-120**

**Approbation du procès-verbal  
Séance ordinaire 8 avril 2024**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-121

**Approbation du procès-verbal  
Séance extraordinaire 29 avril 2024**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le  
29 avril 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques  
et greffière.

ADOPTÉE.

2024-122

**Approbation des comptes – Avril 2024**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la  
directrice du Service des finances et trésorière pour le mois d'avril 2024 :

**Fonds d'administration :** **8 867 175,66 \$**

*Chèques numéros 55947 à 55951, 56031 à 56047, 56107 à  
56115 et 56218 à 56227 pour un montant total de  
62 547,37 \$*

*Chèque annulé numéro 53721 pour un montant de 192,23 \$*

*Paiements par dépôts directs numéros 55952 à 56020,  
56027 à 56030, 56048 à 56103, 56116 à 56198, 56208 à  
56217 et 56228 à 56278 pour un montant total de 1  
758 734,30 \$*

*Paiements électroniques pour un montant total de  
7 046 086,22 \$*

**Fonds des dépenses en immobilisation :** **206 279,50 \$**

*Chèques numéros 56021 et 56279 pour un montant total de  
7 665,45 \$*

*Paiements par dépôts directs numéros 56022 à 56026,  
56104 à 56106, 56199 à 56207 et 56280 pour un montant  
total de 198 614,05 \$*

**TOTAL** **9 073 455,16 \$**

*Certificat de la trésorière numéro 3938*

ADOPTÉE.

2024-123

**Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2024**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires  
en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2024 de 50 837 \$ au fonds d'administration et de 661 237 \$ en projets d'investissement, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 29 avril 2024 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2024-15      Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 985 relatif à la signalisation**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 985 relatif à la signalisation.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2024-16      Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 986 relatif à la garde de poules pondeuses en milieu urbain**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 986 relatif à la garde de poules pondeuses en milieu urbain.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2024-17      Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 988 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances pour l'année 2024**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 988 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances pour l'année 2024.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2024-124      Adoption – Règlement 631-52 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe J**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 631-52 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe J.

ADOPTÉE.

**2024-125 Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 707-157 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un avis public d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 22 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du second projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet de règlement 707-157 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

ADOPTÉE.

**2024-126 Adoption – Règlement 977-1 modifiant le règlement 977 afin de préciser l'exigence d'installation d'un compteur d'eau**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 977-1 modifiant le règlement 977 afin de préciser l'exigence d'installation d'un compteur d'eau.

ADOPTÉE.

**2024-127 Adoption second projet – P.P.C.M.O.I. n° 2024-007  
Régulariser la construction d'un pavillon de jardin  
2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour régulariser la construction d'un pavillon de jardin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-004 du 7 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution 2024-074 adopté lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2024-007 afin de régulariser la construction d'un pavillon de jardin en cour avant situé au 2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion, dans la zone A-103, le tout selon les plans concepts déposés le 31 janvier 2024 par le requérant, version 00 et selon les non-conformités suivantes :

- le pavillon de jardin étant situé en cour avant, alors que l'article 91 du règlement de zonage numéro 707 stipule que les pavillons de jardin sont prohibés en cour avant;
- le pavillon de jardin étant situé à 0 mètre du garage de stationnement en structure isolée, alors que l'article 79 du règlement de zonage numéro 707 stipule qu'une distance minimale d'un mètre doit être conservée entre chaque bâtiment accessoire.

ADOPTÉE.

**2024-128 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-011  
Permettre la modification d'un bâtiment principal  
28, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal au 28, rue Sainte-Anne comme suit :

- changement du revêtement extérieur;
- changement des ouvertures;
- construction de deux (2) perrons;
- modification d'une galerie (cour avant).

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-024 du 10 avril 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2024-011 qui vise à permettre la modification du bâtiment principal situé au 28, rue Sainte-Anne dans la zone H-630, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 29 février 2024, version 2.

ADOPTÉE.

**2024-129**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-017**  
**Permettre la restauration d'un bâtiment principal**  
**195, rue Sainte-Anne**  
***Basilique Sainte-Anne***

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la restauration de certaines parties des murs de pierre ainsi que les fenêtres de la coupole du bâtiment principal au 195, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-023 du comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-017 afin de permettre la restauration de certaines parties des murs de pierre ainsi que les fenêtres de la coupole du bâtiment principal situé au 195, rue Sainte-Anne dans la zone P-636, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 22 mars 2024, versions 2023-1439 et 2023-1514.

ADOPTÉE.

**2024-130**

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-018**  
**Permettre l'installation de panneaux solaires**  
**231, rue Laure-Conan**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'installation de panneaux solaires au 231, rue Laure-Conan;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-026 du comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-018 afin de permettre l'installation de panneaux solaires sur la propriété située au 231, rue Laure-Conan dans la zone H-436, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 26 mars 2024, version 1.

ADOPTÉE.

**2024-131      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-019**  
**Permettre la modification d'une galerie**  
**81-83, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre le remplacement du plancher de la galerie au 81-83, rue D'Youville;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-025 du comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-019 afin de permettre le remplacement du plancher de la galerie situé au 81-83, rue D'Youville dans la zone H-634, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 28 mars 2024, version 1, et ce, conditionnellement à ce que la galerie soit repeinte de la même couleur que l'existante.

ADOPTÉE.

*20 h 14 Monsieur le conseiller Benoit Duval déclare son intérêt pour le point suivant (employé du Collège Saint-Paul) et se retire de la Maison Saint-Louis*

**2024-132      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-023**  
**Permettre la modification d'un bâtiment principal**  
**235, rue Sainte-Anne**  
**Collège Saint-Paul**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal afin de retirer la section blanche de deux étages et les garages situés à la gauche de la partie principale du bâtiment, d'effectuer des réparations au revêtement extérieur et de procéder à des travaux d'obturation temporaire de certaines ouvertures au 235, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-022 du comité consultatif d'urbanisme datée du 10 avril 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-023 afin de permettre la modification du bâtiment principal situé au 235, rue Sainte-Anne dans la zone P-637, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 4 avril 2024, version 23-789, afin de :

- retirer la section blanche de deux étages et les garages situés à la gauche de la partie principale du bâtiment;
- d'effectuer des réparations au revêtement extérieur;
- de procéder à des travaux d'obturation temporaire de certaines ouvertures.

ADOPTÉE.

20 h 16 Monsieur le conseiller Benoit Duval entre

**2024-133**      **Résolution cadre – Balises d'utilisation du pouvoir de dérogation aux règlements d'urbanisme – Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (Projet de loi 31)**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 21 février 2024 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (ci-après nommée « Projet de loi 31 ») qui permet à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE tous les projets qui seront autorisés par le biais du Projet de loi 31 respectent les conditions suivantes :

- Respecter les critères d'évaluation de l'article 22 du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 807, avec les adaptations nécessaires;
- Être assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 848, si applicable;
- Être étudié par le comité consultatif d'urbanisme pour l'obtention d'une recommandation;
- Obtenir un permis de construction, ainsi que toute autre autorisation municipale normalement requise dans le cadre de la réalisation du projet;
- Établir une durée de validité de l'autorisation.

ADOPTÉE.

**MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2024-134**      **Octroi de contrat – Réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2024-0203 pour la réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy, publiée sur SÉAO le 26 mars 2024;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) soumissions aux montants suivants, incluant les taxes :

- Eurovia Québec Construction inc. :	1 190 998,06 \$
- Pavage Axion inc. :	1 221 621,93 \$
- Les Entreprises Michaudville inc. :	1 341 000,00 \$
- Roxboro Excavation inc. :	1 346 000,00 \$
- Les Pavages Ultra inc. :	1 349 580,51 \$
- Pavages Métropolitain inc. :	1 420 082,22 \$
- Excavation Jonda inc. :	1 588 393,42 \$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur adjoint du Service du génie en date du 30 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 1 190 998,06 \$ incluant les taxes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy, conformément à sa soumission datée du 29 avril 2024;

DE FINANCER cette dépense par le *règlement 982 décrétant des travaux de réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût.*

*Certificat de la trésorière numéro 3939*

ADOPTÉE.

**2024-135**

**Octroi de contrat – Vidange des boues et nettoyage des lignes d'air des étangs aérés – Contrat de 5 ans**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2024-0902 pour la vidange des boues et nettoyage des lignes d'air des étangs aérés, publiée sur SÉAO le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions aux montants suivants, incluant les taxes :

- Les Entreprises Denexco inc. :	2 978 454,36 \$*
- GFL Environnement Services inc. :	3 025 146,32 \$

\*non-conforme

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est non conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 22 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 3 025 146,32 \$ incluant les taxes au plus bas soumissionnaire conforme, soit GFL Environnement Services inc. pour la vidange des boues et nettoyage des lignes d'air des étangs aérés pour une durée de 5 ans, soit de 2024 à 2028, conformément à sa soumission datée du 7 mars 2024;

D'AFFECTER cette dépense annuellement à la réserve d'assainissement des eaux usées.

*Certificat de la trésorière numéro 3936*

ADOPTÉE.

2024-136

**Octroi de contrat – Automatisation de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures**

CONSIDÉRANT que le Service du génie a été approché par la compagnie CANN Forecast Logiciel inc. afin de participer à un projet pilote, pour améliorer l'efficacité de la mise à jour de son plan d'intervention relativement aux infrastructures dites environnementales (eau potable, eau usée et eau pluviale) et aux chaussées, le tout selon les critères du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'expertise de cette compagnie nous permettant d'intégrer facilement et rapidement nos données une fois celles-ci téléversées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint du Service du génie en date du 8 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 24 719,63 \$ incluant les taxes à la compagnie CANN Forecast Logiciel inc. pour l'automatisation de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir un remboursement sur une période de 3 ans à compter de 2025.

*Certificat de la trésorière numéro 3935*

ADOPTÉE.

2024-137

**Projets 2024 affectés au fonds vert – Ateliers Fous de nature**

CONSIDÉRANT le succès des ateliers éducatifs en sciences naturelles offerts par l'organisme Fous de nature dans les écoles du territoire et des diverses activités sous les thématiques de l'environnement et du développement durable organisées par la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Développement durable en date du 24 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 35 000 \$, incluant les taxes, pour permettre la diffusion d'ateliers interactifs dans les écoles et lors de diverses activités de la Ville par l'organisme Fous de nature.

D'AFFECTER cette dépense au fonds vert.

*Certificat de la trésorière numéro 3937*

ADOPTÉE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2024-138      Acte de vente et retrait du domaine public – Lot 6 517 264 – 3320, chemin de la Butte-aux-Renards  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 5 avril 2022 du règlement 952 décrétant la fermeture d'une ancienne emprise de route – Chemin de la Butte-aux-Renards lot 6 224 409;

CONSIDÉRANT que le lot 6 517 264 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, correspondant à l'ancienne emprise de rue fermée, doit être retirée du domaine public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RETIRER le lot 6 517 264 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, du domaine public municipal;

D'AUTORISER la signature d'un acte de vente pour le lot 6 517 264 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, avec les propriétaires du 3320, chemin de la Butte-aux-Renards, par monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-139      Regroupement d'achat en commun  
Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Varennes souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (ci-après nommé « UMQ ») et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE JOINDRE par les présentes, le regroupement d'achat de l'UMQ, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la Ville, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029;

DE CONFIRMER la signature de l'entente de regroupement de municipalités au sein de l'UMQ relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables, par le directeur général, monsieur Sébastien Roy;

QUE selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par

résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE.

**2024-140**

**Regroupement d'achat en commun  
Assurance pour les cyber-risques 2024-2029  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Varennes souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (ci-après nommé « UMQ ») et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE JOINDRE par les présentes, le regroupement d'achat de l'UMQ et de mandater celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2029;

D'AUTORISER la signature de l'entente de regroupement de municipalités au sein de l'UMQ relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes;

QUE selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE.

**2024-141**

**Plan de mise en œuvre pour l'année 2023 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC ») en date du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant leur plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre 2023 en matière de sécurité incendie;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2024-142**

**Adoption – Politique de gestion des actifs  
Création de comité**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes doit adopter une politique de gestion des actifs afin de continuer de bénéficier des subventions du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

CONSIDÉRANT qu'une politique de gestion des actifs fournit un leadership et un engagement visant à concrétiser les idées en matière de gestion des actifs, en améliorant les outils de prise à la décision et en encadrant les processus de gestion de tous les services pour ainsi instaurer une uniformité dans la planification;

CONSIDÉRANT qu'un comité de gestion des actifs doit être créé afin de mettre en place une stratégie qui aura pour but d'établir les cadres de fonctionnement et les analyses pour la mise en œuvre de la politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 22 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la Politique de gestion des actifs qui est annexée à la présente;

DE DIFFUSER la Politique sur les différents médias de la Ville;

DE CRÉER un comité de gestion des actifs et de nommer monsieur le conseiller Marc-André Savaria afin de siéger au sein dudit comité.

ADOPTÉE.

**2024-143**

**Comité de retraite  
Nomination de 2 membres**

CONSIDÉRANT que le comité de retraite est constitué de participants actifs et non actifs, d'un membre indépendant et d'un représentant de l'employeur;

CONSIDÉRANT que les postes de représentant de l'employeur et de membre indépendant au sein du comité sont vacants depuis 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 24 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame Karine Duval, directrice du Service des ressources humaines, au poste de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite;

DE NOMMER monsieur Gordon Teasdale au poste de membre indépendant au sein de ce même comité.

ADOPTÉE.

**2024-144**

**Renouvellement de contrat – Directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur adjoint de sécurité civile**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Serge Beauregard au poste de directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur adjoint de sécurité civile vient à échéance en janvier prochain;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de renouveler le contrat de travail pour une période de trois (3) ans, soit du 6 mai 2024 au 5 mai 2027;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 24 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUELLER le contrat à durée déterminée de monsieur Serge Beauregard au poste de directeur du Service de sécurité incendie et coordonnateur adjoint de sécurité civile, poste cadre contractuel à temps complet, à compter du 6 mai 2024, et ce, pour une période de trois (3) ans, selon les conditions de travail convenues.

ADOPTÉE.

**2024-145**

**Modification du calendrier des séances ordinaires 2024**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires 2024, adopté par la résolution 2023-478 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, afin de déplacer la séance prévue le 2 juillet 2024 au 3 juillet 2024;

DE PUBLIER un avis à cet effet conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

2024-146

**Calendrier des activités des membres du conseil – Mai 2024**  
**Autorisation de dépenses**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de mai 2024, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Félicitations accordées pour l'adoption de la résolution quant à la diffusion de musique francophone lors d'événements et activités municipales;
- Demande aux conseils des autres villes d'adopter une résolution quant à la diffusion de musique francophone lors d'événements et activités municipales;
- Demande d'information quant aux solutions envisagées afin de contrer le vandalisme au parc de la Commune;
- Demande de précision quant à la cause de l'incendie de la Maison Gaspard-Huet, située au 2790, route Marie-Victorin;
- Demande d'information concernant une possibilité d'interdire le stationnement dans la courbe de la rue Parisot, entre la rue Blain et la rue Dalpé.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

**PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 57.

*Le maire,*

*La directrice des Services juridiques et  
greffière adjointe,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Éléa Claveau, notaire, OMA